

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 453

Artikel: Le congrès d'Istamboul : Alliance internationale et Conseil international des femmes : coopération ou fusion ?

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Tu supportes des injustices, console-toi; le vrai malheur, c'est d'en commettre.

DÉMOCRITE.

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M ^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux 1.943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses	ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER..... 8.— Le numéro..... 0.25 Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours. ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées Les abonnements partent du 1 ^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.
---	---	--

Femmes électriques, comment voteriez-vous demain ?

L'initiative de crise

On a reproché à notre article du *Mouvement* concernant la votation sur la nouvelle loi militaire du 24 février d'être « trop objectif », en expliquant froidement la pour et le contre de la loi. La même remarque pourra être faite au sujet du présent article. Malgré cette critique, nous croyons utile qu'au milieu des déformations politiques habituelles, un journal féminin, encore distant de la mêlée politique, donne sur cette question si complexe un aperçu sobre et aussi loyal que possible.

L'initiative représente un effort pour combattre la crise en changeant la tactique suivie jusqu'ici par la Confédération et les cantons. Deux points de vue financiers sont en effet nettement opposés l'un à l'autre aujourd'hui. Le premier consiste à baisser les salaires et à baisser encore les prix, si possible. On obtiendrait ainsi plus de marchandises avec le même argent, et on élèverait par là le pouvoir d'achat de l'argent — pour ceux qui en gagnent assez. Comme tous les prix ne sauraient baisser dans la proportion des salaires, on prêche le retour à une vie plus simple pour la grande masse, c'est-à-dire la restriction des besoins et de la consommation, et on sacrifie par là le marché intérieur, en espérant faciliter l'exportation par des prix réduits.

Aucune prévision ne peut être considérée comme tout à fait sûre aujourd'hui. Mais ce système s'est déjà montré désastreux, tant au point de vue du chômage que pour les entreprises ou les domaines qui sont hypothéqués, le remboursement ou le versement des intérêts du capital représentant plus de travail, plus de production que la classe paysanne en particulier ne peut en fournir. Ce système, connu sous le nom de *déflation*, restreint la vie de ceux qui gagnent peu, et ruine ceux qui travaillent avec un capital étranger. Son effet sur l'exportation ne semble pas assuré, car les autres pays, jaloux de leur propre production, usent d'autres moyens pour enrayer l'importation suisse. On peut dire que jusqu'ici, la déflation a fait ses preuves négatives sur notre crise économique.

L'initiative de crise, elle, propose le système inverse, soit maintenir les salaires actuels, baisser le taux des intérêts, mettre plus d'argent en circulation, arrêter la marche descendante des prix. Si l'exportation, problématique de toute façon, devait souffrir de ces mesures, le pouvoir d'achat du peuple en serait par contre augmenté, le marché intérieur

révivé. L'augmentation de l'argent en circulation pourrait donc faciliter l'écoulement dans le pays des marchandises accumulées, produire du travail, soulager les industries et les terres endettées. Ce principe, énoncé dans les premiers articles de l'initiative (protection des salaires et des prix, allègement du service des intérêts, efforts pour procurer du travail) présente donc des avantages très sérieux.

Malheureusement, aux termes des articles suivants, les garanties exigées de la Confédération pour annuler certains effets de la crise vont plus loin que ce qu'aucun Etat ne saurait promettre. Car, ou bien ces garanties resteraient lettre morte quant à leur exécution; ou bien elles imposeraient à la caisse fédérale des charges inquiétantes, que les mesures financières proposées par l'article suivant ne pourraient supporter sans faire surgir le spectre de l'inflation, soit la fabrication de billets de banque sans couverture.

Ainsi, en reconnaissant que l'initiative part d'un point de vue probablement juste, nous ne saurions nous y rallier sous sa forme actuelle. Sa tendance étatiste exagérée, les dépenses très lourdes qu'elle entraînerait avec une couverture douteuse, ne semblent pas acceptables, malgré sa clause finale qui limite la validité des mesures prises à une période — au plus à deux périodes — de cinq ans.

Il est très regrettable que l'Assemblée fédérale n'ait pas cru devoir présenter un contre-projet à cette initiative, en laissant de côté ce qui y paraît exagéré ou dangereux. La situation économique est trop grave pour qu'on puisse se payer le luxe de campagnes politiques injurieuses, telles que celles auxquelles nous assistons aujourd'hui, au lieu d'un peu de compréhension de part et d'autre, et d'un peu de solidarité dans l'effort pour résister au danger commun.

A. LEUCH.

Lire en 2^{me} page:

Le Congrès d'Istanbul. Le travail des Commissions.

J. GUEYBAUD: L'idée marche. Les élections municipales et la campagne féministe en France.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

XXIV^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage (Frauenfeld, 15-16 juin).

M. F.: In Memoriam. Jane Addams.

Le Congrès d'Istanbul. Le travail des Commissions (suite).

S. BONARD: Les « Journées éducatives » de Lausanne.

Nouvelles de diverses Sociétés.



Le Congrès d'Istanbul

Alliance Internationale et Conseil International des Femmes

Coopération ou fusion ?

Un gros, très gros problème, que celui qui a jailli brusquement à l'ordre du jour du Congrès d'Istanbul, du fait d'une décision prise par le Comité Exécutif du Conseil International des Femmes, lors de sa réunion à Paris en février: celle de proposer à l'Alliance la fusion des deux organisations, étant bien entendu que cette mesure ne s'appliquerait que sur le champ international, et que les Associations nationales respectives, Branches de l'Alliance et Conseils Nationaux pourraient continuer à subsister indépendamment comme bon leur semblerait.

Il était bien évident que, surgissant si tard, alors que l'ordre du jour du Congrès était déjà arrêté et déjà très chargé, alors qu'il était matériellement impossible à certaines délégations de pays lointains de consulter leurs Sociétés, cette proposition que rien ne faisait prévoir ne pouvait aboutir à aucune décision définitive. Ceci d'autant plus que le problème est infiniment plus complexe qu'il ne peut le paraître à première vue à celles qui, se bercant peut-être d'illusions, prennent feu pour l'idée de ce « front unique féminin ».

En effet, et si sur bien des points, et surtout depuis que les femmes de nombreux pays ont obtenu le droit de vote, le programme de l'Alliance et celui du Conseil se doublent; si, dans plusieurs pays aussi, les mêmes personnalités ou à peu près sont à la brèche pour le compte des deux organisations, il faut constater d'autre part que, sur d'autres points, ces deux organisations se différencient nettement. L'Alliance pour le Suffrage a un but plus étroit, plus défini: elle revendique l'égalité pour les femmes en matière politique, économique, législative et morale; elle prépare les femmes à leurs tâches de citoyennes; et si elle travaille pour la paix, c'est parce qu'elle sait d'une part que tous les efforts féministes sont vains dans un monde déchiré par la guerre, et de l'autre, parce qu'elle voit dans l'œuvre de paix la responsabilité immédiate des femmes qui, étant en possession de leurs droits de citoyennes, se trouvent de la sorte avoir la charge des destinées de leur pays. Son but est, somme toute, spécifiquement et uniquement féministe et politique — en prenant ce der-

nier mot, non pas dans le sens étroit et péjoratif que lui a donné la politique des partis, mais dans sa vraie signification de participation directe à la chose publique.

Le Conseil International des Femmes, lui, et ses représentantes au Congrès d'Istanbul n'ont pas manqué de mettre l'accent sur ce point, à un programme infiniment plus vaste de travail social et humanitaire. C'est bien de lui que l'on pourrait dire que rien de *féminin* (et non pas de *féministe*) ne lui est étranger, et même davantage, certaines des résolutions votées par lui l'an dernier à ses réunions de Paris ayant un peu surpris l'opinion publique, parce qu'elles débordaient totalement le cadre des préoccupations et des intérêts féminins. Et forcément, du fait de ce programme si largement ecclésiastique, il compte parmi ses membres, non pas seulement des suffragistes militantes, non pas seulement des féministes actives, mais des groupements uniquement préoccupés de travail purement social, de questions de bienfaisance et de philanthropie. Il est excellent et indispensable, hâtons-nous de l'ajouter, qu'il en soit ainsi, excellent et indispensable que toutes les Sociétés de cet ordre soient organisées sur le plan international; mais cette constatation fera mieux comprendre les craintes éprouvées et les réserves formulées par de nombreux membres de l'Alliance, qui redouteraient beaucoup que la fusion complète proposée enlevât à l'Alliance son essence propre et particulière et l'empêchât de remplir la tâche qui lui incombe, tâche si spécialement vaste maintenant, en ces périodes de réaction.

Il y a deux ans déjà, après la Conférence de Marseille, l'Alliance a simplifié et allégé son programme et supprimé trois de ses Commissions: ne risquerait-elle pas maintenant, en adoptant la tactique inverse, de noyer son effort spécifiquement féministe? et elle, que l'on critique parfois comme déjà lourde à mettre en marche, ne contribuerait-elle pas à créer, si elle acceptait cette fusion avec une autre Fédération beaucoup plus vaste, par conséquent beaucoup plus pesante qu'elle, un organisme tellement énorme, tellement massif, tellement colossal, que, fatalement, ou bien il serait condamné à l'immobilisme, ou bien il se scinderait de lui-même en une fraction purement féministe plus preste, et une autre,



Les quatre féministes candidates aux élections municipales de Villeurbanne (Rhône).
(Voir article page suivante)

Cliché „La Presse“

De gauche à droite:

M^{me} Jeanne GRILLET
Présidente de la Ligue d'Education ménagère

M^{lle} Marcelle LAFONT
Chimiste industrielle

M^{me} JOLY
Inspectrice des Ecoles Maternelles

M^{me} BONNEUIL
Couturière

sociale et philanthropique, plus lente... A quoi bon, dès lors, la fusion proposée, si c'est pour en revenir là ?...

Mais repousser la fusion, pour des motifs dont celui que nous venons de mentionner est le principal, ne signifie pas, tout au contraire, repousser la collaboration sur certains points déterminés. Et là, l'attitude de l'Alliance n'a pas varié, et celle qui signe ces lignes peut en témoigner, ayant travaillé dans plusieurs Commissions mixtes chargées d'étudier des propositions de coopération, et étant elle-même une fervente de cette coopération, qui, conduite dans un esprit d'amical compréhension, peut donner de si excellents résultats. Mais, malheureusement, sur cette route-là, il a été peu obtenu jusqu'à présent. En matière de coopération de certaines Commissions, seules les deux Commissions de la Paix de chacune des deux organisations sont parvenues à organiser des séances communes et à voter des résolutions communes, les autres Commissions dont les programmes sont à peu près analogues ne s'étant pas décidées à envisager la même méthode de travail. En matière de journal commun, le Conseil International des Femmes n'a pas accepté la proposition que lui avait soumise l'Alliance en automne 1933; en matière d'organisation, il a également refusé les propositions faites à répétition par l'Alliance d'ouvrir un Bureau temporaire commun à Genève pendant l'Assemblée de la Société des Nations... A cette coopération précise et déterminée, qui supprimerait nombre de doubles emplois, qui économiserait sur bien des points des forces et de l'argent, le Conseil International préfère la fusion immédiate, complète, l'"amalgamation", comme on dit en anglais en un terme expressif; alors qu'il nous semble à nous, non seulement que la première étape de cette "amalgamation" doit être la coopération, mais encore que de la sorte seraient préservées la richesse et la variété causées par la diversité, richesse que nivellerait et étoufferait forcément la fusion...

... Malgré la date tardive à laquelle elle avait été soumise à l'Alliance, cette question de fusion a été, par courtoisie pour le Conseil International, discutée par deux fois à Istanbul, d'abord en séance privée de Présidentes nationales, ensuite en session plénière du Congrès. Celui-ci vota à une écrasante majorité une résolution, déclarant qu'en raison justement de cette date tardive, il lui était impossible de prendre une décision définitive, et chargeant le nouveau Comité Exécutif d'étudier les possibilités de collaboration ou de fusion. Le Comité nouvellement élu décida de profiter de la réunion à Bruxelles en juin du Conseil International des Femmes, pour y déléguer un sous-comité, lequel pourra à son retour apporter à l'Alliance les précisions nécessaires à l'étude à entreprendre. C'est là que nous en sommes.

E. Gb.

Le travail des Commissions¹

Egalité des conditions de travail
(Résumé de rapport)

DRUIT AU TRAVAIL.

Des atteintes ont été portées dans de nombreux pays contre le droit au travail de la femme, notamment en Autriche, en Belgique, en Tchécoslovaquie (contre les femmes fonctionnaires des chemins de fer), en Bulgarie, en Angleterre (dans certaines municipalités), en Hollande, en Italie, aux Indes néerlandaises, en Pologne, en Suisse (où deux ou trois cantons ont adopté des lois obligeant les institutrices mariées à démissionner). Aux Etats-Unis, un décret promulgué en 1932, et qui, en cas de mariage de fonctionnaires entre eux, oblige l'un des deux à démissionner, a été appliqué beaucoup plus souvent aux femmes qu'aux hommes.

Presque partout donc, sauf en Egypte, en Portugal, en Roumanie et en Turquie, on a tenté au droit au travail des femmes. Dans quelques pays, comme la France, la Grèce et la Suède, on a cherché à empêcher ou à rendre plus difficile l'accès des femmes fonctionnaires à certains cours supérieurs de perfectionnement, nécessaires pour obtenir de l'avancement.

Dans la plupart des cas, c'est surtout la femme mariée fonctionnaire ou institutrice qui a souffert de ces attaques. Dans les emplois privés (ban-

ques, etc.), le plus souvent, le mariage des femmes entraîne leur démission. La situation est différente dans l'industrie, où généralement, ni les employeurs ni les syndicats ouvriers ne s'opposent au travail de la femme mariée, exception faite de l'Australie, et de quelques autres pays, où les syndicats sont contraires au travail industriel de la femme, qu'elle soit mariée ou célibataire.

On remarque aussi que parfois les femmes mariées quittent d'elles-mêmes leur travail, subissant ainsi l'influence de la pression de certaines catégories de travailleurs et même de femmes travaillant exclusivement à domicile.

SALAIRES.

Les salaires ont été réduits presque partout, mais en général dans la même proportion pour les hommes et pour les femmes. La Tchécoslovaquie a introduit la réduction des salaires des employés dont les femmes gagnent de leur côté, et celle du traitement des deux époux quand tous deux sont fonctionnaires. Les salaires ont baissé davantage dans les professions exclusivement féminines que dans les professions surtout masculines ou exercées par des hommes et des femmes (Tchécoslovaquie, Hollande).

INDEMNITÉS DE CHÔMAGE.

Ces indemnités sont généralement les mêmes pour les femmes que pour les hommes, sauf en Angleterre, en Irlande, et parfois en Suède. Dans plusieurs pays, les chômeuses se voient plus souvent que les hommes retirer leurs indemnités, si elles n'acceptent pas un travail quelconque (travail domestique, par exemple), même si elles manquent des capacités et de l'expérience nécessaires à ce travail.

MOTIFS DE CES ATTAQUES.

Parmi les raisons, outre celle du chômage, qui sont élevées contre le droit de la femme à un travail rémunéré, il va sans dire que la principale est celle-ci: «La place de la femme est à son foyer.» On affirme aussi que, «par son tempérament et ses dispositions physiques, la femme n'est pas faite pour certains travaux», qu'elle est «incapable d'occuper des fonctions comportant des responsabilités», et qu'elle «travaille toujours en dilatoire, ne considérant son travail que comme une étape provisoire avant son mariage». De plus, on argue très souvent, pour empêcher la femme de travailler, du bien de la famille, de la moralité publique, et de la santé des femmes. Pendant longtemps on a prétendu en Suède que le travail des femmes mariées était une cause du taux inférieur des naissances. Mais tout récemment, cette affirmation a été remise en discussion dans des réunions publiques, dans la presse et dans des publications, et l'on a commencé à comprendre — même au Parlement — que le renvoi des femmes mariées n'est pas un moyen de relever le taux de la natalité.

MESURES DE DÉFENSE PRISES OU PROJÉTÉES PAR LES FEMMES.

Dans tous les pays, et avec des résultats variables, les Sociétés féminines se sont opposées aux mesures menaçant le droit légal de la femme au travail. Meetings, conférences suivies de discussions, articles de presse, députations auprès des membres de gouvernements, action au sein des Parlements de femmes députées: toutes ces méthodes ont été essayées et trouvées utiles, même si elles n'ont pas toujours été couronnées de succès.

Bien que, dans la plupart des pays, les Sociétés féminines aient participé à ce travail, il ne paraît pas qu'il existe une coopération permanente entre elles sur ce point, sauf en Tchécoslovaquie, où le Conseil National des Femmes a accompli un splendide travail, et en Suisse, où les Sociétés féminines les plus influentes ont créé une «Commission de crise», dont le remarquable rapport sur le droit au travail des femmes et le soi-disant «cumul» a constitué un apport précieux à la discussion sur cette question brûlante. En Danemark, les Sociétés féminines ont également fondé un Conseil féminin pour la défense des droits économiques des femmes, et récemment en Suède a été créée une Commission permanente de coopération, non seulement entre Sociétés féministes, mais aussi entre Sociétés s'intéressant pour différents motifs à cette question du droit au travail de la femme.

Il est certain que le seul moyen de sauvegarder nos droits, ou de faire des progrès, là où existent encore des droits à conquérir, est de réunir nos forces et de créer la solidarité entre femmes, afin de devenir une puissance avec laquelle on compte et que l'on respecte.

La présidente de la Commission: Ing. WALIN.

Après adoption de ce rapport, non seulement par la Commission, mais, sur sa recommandation, par le Congrès, la résolution suivante a été votée à l'unanimité:

¹ C'est ce rapport que notre collaboratrice, M^{lle} L. H. P., a analysé récemment en trois articles parus dans nos colonnes, et intitulés *Le travail féminin et la crise actuelle*. Voir les numéros 448, 449 et 450. (Réd.)

Le Congrès déclare que,

afin de résister aux attaques contre le droit au travail des femmes,

de protéger la femme mariée qui travaille, d'assurer aux travailleuses des droits économiques complets, ainsi que l'application des droits déjà conquis,

il n'existe que le seul moyen de réunir les forces féminines afin d'exercer une puissance réelle.

Le Congrès demande donc à ses Sociétés affiliées dans tous les pays:

d'établir une coopération permanente avec les autres Sociétés féminines en vue d'assurer une entente plus étroite entre les travailleuses payées ou non, et de créer et de fortifier le sentiment de la solidarité entre les femmes.

(Voir la suite en 3^e page.)

L'idée marche...

Les élections municipales et la campagne féministe en France.

Notre précédent numéro a déjà relaté l'idée ingénieuse du maire socialiste de Villeurbanne (Lyon) de faire élire sous le contrôle des organisations féministes, en même temps que les conseillers municipaux masculins, des «conseillères municipales privées», auxquelles seraient ensuite données les compétences voulues pour participer avec voix consultative aux travaux de certaines Commissions du Conseil municipal. Nous avons dit tout le succès qu'a rencontré cette idée, et comment la Section lyonnaise de l'Union française présente immédiatement la liste des quatre candidates, dont on trouvera plus haut les portraits, chargées de défendre à Villeurbanne la point de vue féministe en dehors de toute question de parti. Un travail énorme fut fourni, tant pour la propagande que pour l'organisation de ces élections nouveau système: envoi de bulletins à tous les électeurs, établissement d'une permanence dans quatorze bureaux de vote, affiches, réunions publiques, visites aux permanences des partis masculins, etc. «Beaucoup d'électeurs», écrit dans *La Française*, à laquelle nous empruntons ces détails, M^{me} J. Grillet, n'avaient jamais rencontré de féministes, ni entendu leurs revendications. Nous pouvons dire qu'ils furent agréables.

puisque s'agissait d'une élection sans caractère officiel. Et quatrièmement: la politique, au début écartée, reprit invinciblement ses droits, puisque ce furent les femmes candidates communistes qui l'emportèrent sur la liste des «réalisations féminines» des féministes sans parti, les devançant d'environ 1400 voix. Mais disons bien que Villeurbanne ayant élu une municipalité masculine communiste, ce choix des conseillères privées de même couleur n'a rien qui puisse surprendre.

Villeurbanne n'est d'ailleurs pas la seule municipalité française où fut tentée cette expérience de faire élire des femmes par des hommes. A Paris, notre amie M^{me} Marcelle Kramer-Bach, avocate à la Cour, membre bien connu du Club Soroptimiste, avait également posé une candidature «blanche», mais celle-ci alors sous l'égide du parti radical, ce qui est un fait assez rare pour être relevé. La place nous manque pour donner les détails de cette campagne dans le XVII^e arrondissement, qui fut une magnifique propagande, réunissant de nombreux auditeurs enthousiastes et convaincus, au tour du programme de protection de l'enfance et de réformes sociales que s'est si bien énoncé et exposé M^{me} Kramer-Bach. Cela, jusqu'au moment où la politique entrant également en scène vint tout gâter, en lançant sur la candidate le soupçon invraisemblable que, puisque les bulletins de vote à son nom seraient forcément nuls, c'est qu'elle avait conclu un arrangement en sous-main avec son principal concurrent d'un autre parti et travaillait de la sorte à le faire élire! La réponse à cette accusation stupide fut à la fois élégante et rapide, et prouva en outre, l'union des ménages féministes: M. Pierre Kraemer, le mari de la candidate releva immédiatement le défi en posant sa candidature, sur laquelle pouvaient alors, officiellement et valablement, se rassembler les suffrages des électeurs du parti qui présentait sa femme. Mais celle-ci ne réunit pas moins, sur son nom à elle plus de 1700 voix d'hommes... et de femmes.

Car si, à Villeurbanne, les hommes seuls votèrent, dans d'autres municipalités, on organisa aussi, non seulement des «candidatures blanches», mais aussi des «élections blanches». Dans presque tous les arrondissements de Paris, une propagande intense fut menée à cet effet, notamment dans le XVIII^e par M^{me} Louise Weiss, l'initiatrice du mouvement *La Femme nouvelle*, qui



La propagande suffragiste pendant les élections municipales à Paris: les femmes enchaînées.

Cliché, "Journal"

ment surpris de la modération et du bon sens dont elles firent preuve.

Mais il était impossible que, devant le succès remporté par ces candidates, les partis politiques ne veuillent pas s'emparer à leur tour de cette idée. C'est pourquoi le parti communiste (rappelons que Villeurbanne est une ville industrielle), au bout de quelques jours, annonça à son tour une liste de quatre candidates aux élections dans les mêmes conditions, en opposition à nos féministes qu'il qualifia naturellement de «bourgeoises». Cet exemple fut suivi de près par la Fédération républicaine, qui, elle aussi, mit en avant une liste de candidates de droite. «La lutte se plaça alors sur le plan politique», écrit encore M^{me} Grillet. Les électeurs en furent satisfaits, car notre liste de large union les déconcertait: des candidats sans étiquette, même si ces candidats étaient des femmes, ça ne s'était jamais vu. Avec trois listes, ils comprenaient mieux.

On peut penser l'intérêt que susciteront des élections faites dans ces conditions. Première constatation: on vota beaucoup. Les électeurs se présentèrent en masse, beaucoup d'entre eux accompagnés par leur femme qui leur recommandaient encore à la dernière minute de voter pour les candidates. Deuxième constatation: les femmes dirigèrent ces élections dans les bureaux électoraux spéciaux, avec calme et correction, quand même nombre d'entre elles voyaient une urne pour la première fois de leur vie! Troisième constatation: les femmes candidates obtinrent en moyenne plus de la moitié, presque les deux tiers, des voix portées sur les candidats masculins de même tendance, ce qui est un résultat magnifique

prit également la tête d'une manifestation sur la place de la Bastille, au cours de laquelle des femmes, les bras entravés de chaînes, brisèrent et brûlèrent ces dernières au pied de la colonne, commémorative des journées de 1789. Mais une autre fois, la police intervint, et empêchant un meeting, se vit aspergée de poudre de riz! ce qui n'empêcha pas la candidate de réunir au scrutin définitif plus de 18.000 voix. A Marseille, quatre Associations suffragistes organisèrent un vote symbolique, non plus en faveur de candidates, mais en faveur d'un programme municipal, comprenant notamment la lutte contre les fléaux sociaux, la protection de la femme et de l'enfant, la propriété matérielle et morale de la rue, l'hygiène des logements, et *last but not least*, le principe du suffrage féminin intégral. Soixante-deux bureaux électoraux, tous organisés et dirigés par des femmes, furent ouverts aussi près que possible des bureaux de vote masculins, et l'on assista sur la Camébière au spectacle peu banal de passants ovaillant les femmes qui allaient voter. Le dépouillement, fait devant huisserie, donna le chiffre écrasant de 28.303 oui, contre 3 non !...

Des détails analogues pourraient être donnés encore sur d'autres villes, Bordeaux, Lille, Besançon, Lorient, sur l'élection «blanche» d'une femme, M^{me} Adrienne Léger, comme conseillère municipale dans l'Ariège; sur la suggestion faite aux municipalités de Dax, de Biarritz, de Courbevoie, d'adopter, selon le système de Villeurbanne, des conseillères municipales auxiliaires.